Ecole Elémentaire Louis Babin
54, rue du Docteur Babin
91180 Saint Germain lès Arpajon

Procès verbal
du Conseil d'école

Conseil d'école n° 1 Date : 7 NOVEMBRE 2017 Durée : 3h

Participants

Représentants des parents d'élèves :
-M. LOEGEL
-Mme JOINT
- Mme MARSHALL
-Mme ABECASSIS
-Mme BRAUD
-Mme CHAMI
-M. THOMAS
-Mme BELLANCE-BOUVET
-Mme SOUDAN
-Mme ANDUJAR

Représentant la mairie :
- M. KERVAZO
- Mme GIBIER

Enseignants
- Mme HAUVETTE- CP/CE1
- Mme FAUCHEUX – CM1
- M. DUVAL - CM2 directeur
- Mme DUPRE - CP
- Mme BARBERON - CE1

Absents Excusés :
- M. DODOZ (DDEN)
- Mme SCHILLEWAERT – CE2/CM1
- Mme LEGROUX - CE2
- Mme MENETRIER (décharge de direction)
- Mme COPLO-PREVOST (mi-temps CE1)
- Mme LE BOT (parent d'élève)

Délégué départemental de l'Education Nationale :
-M. DODOZ (Excusé)

RASED : Mme PUGEL

Président de la séance : M. DUVAL Stéphane
Secrétaire de Séance : Mme BARBERON Pauline

Ordre du jour :

<u>* Le conseil d'école (règlement, fonctionnement, rythme, modalités,…):</u>

1er de l'année, remerciements pour la présence des parents d'élèves.
Membres de droit : IEN Mme Lollier Reuss, le directeur d'école, maire ou représentant, chargé des affaires scolaires, enseignants et représentants parents d'élèves, DDEN (M. Dodoz), membres voix consultative (RASED, médecin scolaire,…), membres invités (IME)

Le conseil se réunit une fois par trimestre.
C'est un lieu de discussion où nous échangeons autour de ce qu'il se passe dans l'école.
Le PV sera diffusé sur le site de l'école et visible par les parents. Version papier sur l'affichage ou à la demande.
C'est un lieu de dialogue entre l'équipe éducative, les représentants de parents élus et les représentants de la mairie.

<u>* Présentation de l'équipe enseignante :</u>

- 10 enseignants.
- 3 AVS (Auxiliaires de vie scolaire) sont affectées sur l'école : elles accompagnent des enfants ayant un handicap et/ou des besoins.
- 1 service civique depuis le 1er octobre : Coralie César avec pour mission, entre autre, la réhabilitation de la BCD puis relancer le prêt de livres par classe.

<u>* Bilan de la rentrée : effectifs</u>

- Effectifs : 183 élèves

Mme Dupré CP : 25
Mme Hauvette CP/CE1 : 16/9 = 25
Mme Barberon et Mme Coplo-Prévost CE1 : 26
Mme Legroux CE2 : 25
Mme Schillewaert CE2/CM1 : 12/14 = 26
Mme Faucheux CM1 : 27
M Duval : CM2 : 29

41 CP, 35 CE1, 37 CE2, 41 CM1, 29 CM2

- Réouverture : 193 élèves

- Ouverture de la nouvelle école pour la rentrée prochaine 2018 au niveau du quartier des Folies, nombre de classes indéfinis pour le moment. Nous sommes en attente d'une décision imminente.

- Prévision d'effectifs (environ 153 élèves + futurs CP) difficile à faire à cause de la modification de la carte scolaire avec l'inclusion de la nouvelle école. Un rendez-vous avec l'inspection de l'éducation nationale est prévu afin de mieux définir les effectifs sur la nouvelle école.
Les enfants scolarisés à Louis Babin restent sur l'école sauf demande de changement de la famille. La mairie ne peut pas imposer un changement d'école en cours de scolarisation.

*** Présentation de l'IME de Saint-Germain.**

Pas d'accueil d'enfants de l'IME dans les classes cette année.
2 enfants en situation de handicap lourd sur l'école.

*** Les élections des représentants des parents d'élèves.**

M. Loegel (CE2/CM1)
M. Thomas (CE1, CE2/CM1)
Mme Chami (CE2/CM1)
Mme Abecassis (CM1)
Mme Joint (CM2)
Mme Bellance-Bouvet (CM1)
Mme Braud (CM1)
Mme Le Bot (CP)
Mme Soudan (CM1)
Mme Marshall (CP, CE2 et CM2)
M. Vila Dole (CP et CE2/CM1)
Mme Andujar (CE2/CM1)
Mme Bouhadjera (CP/CE1)

Toutes les classes sont représentées.

291 inscrits, 110 votants
12 bulletins nuls
98 suffrages exprimés
Taux de participation : 37,8% (36,78 % en 2016-17 ; 30,13 % en 2015-2016)

*** Le règlement intérieur.**

Il a été collé dans les cahiers de correspondance à la rentrée. Il est de nouveau adopté au premier conseil d'école à l'unanimité.

Le vendredi matin concernant la récré commune : proposition de jeux calmes dans le préau car moins de classes sur l'école (2 classes en EPS).

La Charte des droits et des devoirs dans la cour a été également collée dans les cahiers : les élèves la connaissent et la respectent, avec système de cartons lors des récréations.

*** Charte de la laïcité.**

Elle a été collée dans le cahier de correspondance des élèves. Brève explication.
Document officiel pour mettre en valeurs les valeurs de la République.
Elle a été expliquée en classe avec les élèves. Il y a des supports pédagogiques qui permettent d'éclairer les enfants sur ce sujet.
Le 9 décembre : journée de la laïcité.

*** Travaux (réalisés et à venir).**

L'équipe enseignante remercie les services techniques pour leurs interventions.

Les travaux dans la classe Mme Faucheux (grosse fuite murale) sont en attente de réponse, malgré une intervention pendant les vacances d'été. Le rendez-vous s'effectuera en mairie très prochainement.

Problème de chauffage en ce début d'automne, réglé assez rapidement.

Informatique : l'informaticien de la mairie a quitté la commune et il y a maintenant un intervenant très compétent d'une société spécialisée. Malheureusement, il n'est pas assez présent sur l'école pour régler les problèmes quotidiens.
L'équipe enseignante remercie les parents qui ont fait un don de deux ordinateurs pour le fonctionnement de la bibliothèque et pour le bureau.

*** Rythmes scolaires.**

Les parents d'élèves voteront le 18 novembre sur les rythmes scolaires (4 jours ou 4,5 jours) :
Des mots explicatifs ont été collés dans les cahiers de correspondance.
Sous 25% de participation au vote, les avis des parents ne seront pas forcément pris en compte.
Il n'y a pas de vote en conseil d'école sur cette question juste une consultation.
A titre indicatif, plus de la moitié des communes de l'Essonne est déjà revenue à la semaine des 4 jours.

Aucune décision concernant les NAP de la pause méridienne n'a été prise pour le moment.
Elle ne sera pas en lien avec la décision sur les rythmes scolaires.

*** Sécurité dans et aux abords de l'école.**

Comme chaque année, l'école doit organiser 3 exercices d'évacuation incendie à faire lors des 3 trimestres. Pour le premier, tout le monde est prévenu, le second, uniquement les enseignants seront prévenus. Enfin, le troisième, personne ne sera prévenu.

Plan de mise en sûreté :
- un exercice alerte attentat intrusion qui a eu lieu le mercredi 4 octobre : 4 classes étaient en confinement et 3 classes en fuite. Tout s'est bien déroulé.
- D'autres exercices PPMS seront à faire dans l'année.

Les malles PPMS ont bien été fournies avant les vacances de Toussaint. Elles pourraient être davantage fournies.

Les directives de sécurité sont à respecter. Les entrées dans l'école sont interdites pendant l'exercice de PPMS.

*** RASED.**

Brève présentation du résau par Mme Pugel, maître E.
Le Réseau d'aide aux élèves en difficulté est rattaché à l'école de Jules Vallès.
Le bureau de la psychologue scolaire se trouve à Joliot Curie.

3 antennes: Egly, Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon.
3 types d'enseignants différents :
Maître G (Mme Loreau) : comportement face à la tâche scolaire (1 fois par semaine)
Maître E (Mme Pugel) : versant pédagogique (2 fois par semaine)
Psychologue scolaire (Mme Karpinski)

Déroulement des demandes :
Les enseignants sollicitent le RASED, les parents peuvent le faire de leur propre chef également.
Toute demande n'aboutit pas forcément à un suivi, parfois seulement à des conseils donnés à l'enseignant.
Le travail est fait en toute transparence avec les familles et les enseignants.
Les enseignantes RASED informent toujours les parents pour un bilan avec l'enfant.
La psychologue scolaire a besoin d'une autorisation écrite et effectue toujours un bilan avec la famille.
A la suite d'un bilan, les personnels du RASED se réunissent afin de définir la meilleure aide à apporter à chacun.

Le RASED est une aide précieuse pour l'équipe pédagogique afin de mieux définir les besoins de chacun.

*** Coopérative.**

5 493 Euros à ce jour
Pas d'appel de coopérative aux familles encore cette année seulement les 3 € pour l'adhésion à l'USEP.
Projet d'achat d'une sono.

* **Projets des classes et de l'école pour l'année scolaire + APC**

Le nouveau projet d'école concerne les besoins suivants :
- la résolution de problème : Comprendre les données d'un problème afin de le résoudre (calcul et/ou logique) et utiliser cette compétence dans les domaines transversaux.
- la production d'écrit : Produire un écrit cohérent, organisé, ponctué, pertinent en respectant la consigne
- les rapports sociaux entre les élèves au sein de l'école : Diminuer le nombre de conflits et d'incivilités dans la cour en améliorant au quotidien le dialogue entre pairs

Les autres projets concernant toutes les classes :
- Eco-Ecole : le climat
- Le salon du livre jeunesse de Saint-Germain-lès-Arpajon qui aura lieu qui aura lieu du 5 au 11 mars 2018 (visite de classes, visite d'auteurs, concours et autres comme participation des CM2 aux petits champions de la lecture)
- USEP : jeux d'orientation CE1 et CP/CE1 ; acrosport CE2 et CM2 , randonnée le long de la Rémarde CP-CP/CE1-CE1-CE2/CM1-CM1-CM2 ; course longue CM1 et CE2/CM1 ; rugby CM1 et CE2/CM1 ; lecture/orientation CP.

APC : horaires: selon les services de cantine (2 créneaux par classe)
→ 11h45 12h15 et 12h15 12h45 ou 12h45 13h15 et 13h15 13h45

Le cross du collège a eu lieu avec les CM2 pour la 3ème année consécutive le mercredi 18 octobre (3 médaillés).

Les sorties scolaires sont en cours de réflexion en lien avec les projets.

Intervenant EPS : le vendredi encore cette année toujours avec M. Christophe Fossard
Natation pour les CM2, CP et CE1 cette année.

Toutes les classes ont choisi un atelier sur 2 séances à la médiathèque de la ville.

- **Programme Eco-Ecole.**

8ème Thème : le climat
7ème labellisation l'an dernier.

Il y a des nouveaux parents investis sur ce projet. L'équipe pédagogique les remercie.

- **Etude surveillée.**

Des complications pour l'organisation cette année mais il y a 2 études sur l'école.

- **Manifestations.**

- « La fabrique des lutins » (15/12) : chaque élève aura la possibilité de fabriquer l'objet de son choix lors d'un atelier qu'il aura choisi et de l'emmener à la maison.
Pas de vente. Groupes d'environ 15 enfants.

- La fête de l'école: vendredi 22 juin
Thème de cette année : les émotions : « Babin dans tous ses états »

- Les Mini-Olympiades : 24 et 25 mai

*** Questions des parents.**

- ***Conseil Municipal des Enfants, manque d'accompagnement des enfants, le vote des enfants a été fait par affinité et pas pour un programme, absence de travail en classe sur cette fonction et le rôle.***

L'accompagnement pour l'élection du Conseil Municipal Enfant est organisé par la mairie, il ne concerne pas l'école. L'école s'occupe, de son côté, des délégués élèves de chaque classe. Cependant l'école, en collaboration, avec M. Bayvel, aurait pu participer un peu plus à l'organisation de ces élections. À améliorer pour les prochaines élections.

- Pourquoi il n'y a plus de récréation pour les CM?

Récréation de l'après-midi uniquement pour les CP/CE1. Après-midi courte pour les apprentissages depuis 3 ans : 2H15 de classe. Les enfants de CE2-CM1-CM2 ont quand même la possibilité de sortir pour aller aux toilettes si besoin, dans le respect des règles de la classe.

-Fête de fin d'année, craintes sur le choix du thème.
L'école a choisi de travailler cette année sur toutes les émotions : amour, amitié, courage, tristesse, colère, joie, bonheur, liberté...Ce travail est également approfondi dans les classes. Il n'y a pas de crainte à avoir

- Pour les services de la Mairie, est-ce que les NAP pourront continuer l'année prochaine ?
Cette question a été abordée dans le point « rythmes scolaires ».

Fin de la séance à 21h30.

Fait à : Saint Germain lès Arpajon **Le : 7 novembre 2017**	*La secrétaire de séance:* ***Mme BARBERON***	*Le président du conseil d'école* ***M. DUVAL***